



Délibération n°2022_DEL_146

Objet

Développement économique et touristique :

Demande de soutien à la Communauté de communes pour le démarrage du projet d'école de production Rumilly Albanais (ECOPRA) / Décision modificative n°1 du budget principal

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 41
Date de la convocation : 20 septembre 2022

Le 26 septembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. BASTIAN Patrick M. LOMBARD Roland - MME KENNEL Laurence - M. LACOMBE Jean-Pierre - MME DAUNIS Christiane M. FAVRE Jean-Pierre M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine - M. HEISON Christian M. DÉPLANTE Daniel – MME CINTAS Delphine - M. MONTEIRO-BRAZ Miguel - MME BONANSEA Monique M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - M. TRUFFET Jean-Marc - MME DUMAINE Fanny MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. ABRY Michel - M. DULAC Christian - MME ORSO MANZONETTA MARCHAND Pauline - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. HECTOR Philippe - M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël M. RAVOIRE François – MME PAILLE Françoise - M. DERRIEN Patrice - MME VENDRASCO Isabelle MME GIVEL Marie.

Excusés :

- M. CLEVY Yannick qui a donné pouvoir à ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline
- M. PERISSOUD Jean-François qui a donné pouvoir à LACOMBE Jean-pierre
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. DUPUY Grégory qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à MME GIVEL Marie
- M. ROLLAND Alain qui a donné pouvoir à M. DERRIEN Patrice

M. Joël MUGNIER a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Fanny DUMAINE, Vice-présidente

- **Création de l'Ecole de Production Rumilly Albanais (ECOPRA) sur le territoire**

Rappel du modèle « école de production »

L'école de production est une association à but non lucratif. Elle cible les jeunes âgés entre 15 et 18 ans et donne accès à une formation diplômante de niveau CAP/ Bac Pro. Les promotions sont composées de 8 à 12 jeunes. L'essentiel de la formation se fait par la pratique (2/3 du temps). La production réalisée au sein de l'école de production répond à des clients et des commandes réelles. Des matières générales et une approche théorique complètent l'enseignement.

- **Origine du projet et création de l'association ECOPRA**

La création d'une école de production sur Rumilly est un projet porté par le Comité d'Action Economique (CAE). Il est issu des réflexions menées par ce dernier dans le cadre de la fiche action « Créer un centre de formation local animé par les entreprises industrielles » du contrat Territoires d'Industrie Rumilly - Usse et Rhône (signé le 16 décembre 2019).

Cette action s'est concrétisée via la candidature du projet à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en octobre 2021.

L'association ECOPRA a été créée le 23 novembre 2021 et le projet de l'Ecole de production, a été désigné comme lauréat de l'AMI.

Suite à la délibération du conseil communautaire, deux représentants de la communauté de communes ont été désignés pour siéger au Conseil d'administration de l'association ECOPRA. Ainsi donc, Mesdames Fanny DUMAINE et Sylvia ROUPIOZ, ont été élues le 28 février 2022 par le conseil communautaire pour représenter la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie au conseil d'administration de l'Ecole de production Rumilly-Albanais (ECOPRA).

Calendrier prévisionnel du projet

Dates	Actions engagées
Octobre 2021	Candidature à l'AMI « Ecoles de Production » + sollicitation de 15 000 € (accompagnement à l'investissement du projet ECOPRA) inscrit au budget 2022
Novembre 2021	Création de l'association ECOPRA, et nomination comme lauréat de l'AMI « Ecoles de production »
Décembre 2021	Demande de subvention auprès de la BPI (Banque publique d'investissement)
Janvier 2022	Labellisation FNEP – Fédération Nationale des Ecoles de Production
Février 2022	Recrutement d'un directeur
Mars 2022	Subvention « FNEP » investissement partie 1
Avril 2022	Achat machines, bail/ recrutement d'un maître professionnel
Juin 2022	Prêt bancaire auprès de la BPI/ premières subventions de fondations privées
Octobre 2022	Ouverture de l'Ecole de production

- **Présentation de l'Ecole de Production Rumilly Albanais (ECOPRA)**

L'Ecole de Production Rumilly Albanais ECOPRA, qui accueillera ses huit premiers élèves en Octobre 2022, a pour vocation d'apporter une réponse aux enjeux de formation et de recrutement spécifiques identifiés sur le territoire en apportant une offre de formation ciblée dans l'excellence industrielle : l'usinage de pièces, la conduite de machines et de lignes automatisées de dernière génération, avec plus de 800 000 € d'investissement machines sur les quatre premières années.

Le parcours de formation proposé par l'association est le suivant :

1. Une année de Première sur le modèle école de production sur les machines d'usinage, introduisant progressivement un lien fort avec les entreprises du bassin : visites de ces entreprises, cours spécifiques dispensés par leurs employés (qualité, sécurité, règles d'hygiène alimentaire, par exemple) ;
2. Une année de Terminale au sein de l'école, sur le modèle de l'alternance. La contrainte à la réalisation d'usinage disparaît. L'école se concentre sur les cours académiques tandis que l'entreprise parachève la formation du jeune sur la conduite de ses propres machines.

A terme, est envisagé un total de 45 élèves au sein de l'Ecole de Production, et 9 en Unité de Formation d'Apprenti (UFA). La directrice de l'Ecole a pris ses fonctions et le recrutement d'un maître professionnel est en cours.

- **Demandes de soutien financier d'ECOPRA auprès de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie :**

Lancement du projet : demande de subvention au premier semestre 2022 à hauteur de 15 000 € pour accompagner l'investissement (investissement total 1 060 k€). Cette subvention est inscrite aux orientations budgétaires 2022 ainsi que dans l'avenant 2022 de la convention signée avec le Comité d'Action Economique, délibéré en conseil communautaire du 13 décembre 2021 (délibération 2021_DEL_210).

Sollicitation d'une aide au démarrage exceptionnelle de 30 000€ pour l'ouverture de l'Ecole de Production : Après plusieurs mois de recherche et de négociations, ECOPRA est sur le point de finaliser un bail de location pour un local dans les anciens bâtiments « SALOMON ». Or, pour respecter les impératifs de sécurité liés à la formation des futurs élèves et respecter le cahier des charges de l'Education Nationale en termes d'accès et de configuration des locaux, l'association a été contrainte de modifier les plans et les surfaces prévus pour l'ouverture de l'école.

Ces réagencements ont engendré un coût supplémentaire de 45 000 € par rapport aux frais de location initialement prévus sur les 8 premiers mois d'activité.

Dans son courrier du 7 Juillet 2022, ECOPRA sollicite une nouvelle aide financière de la Communauté de communes, pour le démarrage du projet de l'ECOPRA à hauteur de 30 000 €. Les frais restants seront financés via un prêt bancaire local.

Ce nouveau soutien financier, qui s'inscrit dans le cadre de la compétence statutaire de la Communauté de Communes relative au soutien aux associations et organismes œuvrant pour le développement économique, permettra à l'association de gérer l'augmentation du budget de location pour les six premiers mois d'activité.

Cette aide à l'investissement est octroyée à titre exceptionnel pour soutenir et impulser le démarrage de cette action. Elle ne pourra être suivie d'aucune autre aide au fonctionnement de la part de la Communauté de Communes.

Afin de disposer des fonds nécessaires au versement de cette subvention exceptionnelle, il est demandé d'ouvrir les crédits correspondants de 30 000 € par décision modificative n° 1 au budget principal comme ci-après :

- Crédits supplémentaires au chapitre (67) – « Charges exceptionnelles » prélevés sur les « dépenses imprévues de fonctionnement » (022) ;

74255 Code INSEE	RUMILLY TERRE DE SAVOIE C. C. RUMILLY	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM n° 1 - Subvention ECOPRA

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6745-90 : Subventions aux personnes de droit privé	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,
PAR 40 VOIX POUR,
ET 1 ABSTENTION,**

- ALLOUE une subvention de 30 000 € à l'Ecole de Production Rumilly Albanais ;
- OUVRE les crédits correspondants de 30 000 € par décision modificative n° 1 au budget principal de manière à faire face à cette dépense à caractère exceptionnel ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectif avec l'Ecole de Production Rumilly Albanais.

Le secrétaire de séance,

Joël MUGNIER



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 10 OCT. 2022
Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022
Publication sur le site internet le :

10 OCT. 2022

Le Président,

Christian HEISON

Le Président